

Année 2017
Séance du 28 Mars 2017

N° 08 A

Objet : ANNULE ET
REMPLECE la Délibération n°
08 - Fonds de soutien à
l'investissement -- mise aux
normes et sécurisation des
équipements publics

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit du mois de mars à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt et un du mois de mars 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : BREMOND Danièle

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au rapport n°2), CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n°14), DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, FONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Étaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Étaient représentés :

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à MUNOZ MALDONADO Julien
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à CHATARD Gilles
JULIEN Jacques a donné pouvoir à CAREL Serge (jusqu'au rapport n° 2)
SEVENIER Jean a donné pouvoir à BRUN Patricia
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles
VILLARD René a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
VILLARON Bruno a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

Étaient excusés :

LEJOSNE Patrick
TONELLI Corinne

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Il vous sera rappelé que par circulaire du 15 janvier 2016, le Premier Ministre a chargé le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur de la gestion d'un fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local. Ce fonds est reconduit pour l'année 2017.

M le Préfet des Alpes de Haute Provence, en qualité d'interlocuteur de proximité des communes et intercommunalités est chargé d'effectuer une présélection des projets éligibles à cette dotation.

Les Communautés de Communes constituant notre Agglomération ont, pour partie, élaboré un agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) relatif à la mise aux normes des Etablissement Recevant du Public (ERP).

Les bâtiments ont été transférés à notre Communauté d'Agglomération en regard de ses compétences.

Dans ces conditions il vous sera proposé de déposer auprès de M le Préfet un dossier relatif à l'accessibilité des personnes en situation de handicap afin d'obtenir une aide du fonds de soutien à l'investissement public local pour la réalisation des travaux mis au calendrier en 2017, conformément aux délibérations prises initialement par les Communautés de Communes, cela en regard du champ d'intervention « mise aux normes des équipements publics ».

Le plan de financement proposé est donc :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES HT		RECETTES HT		%
Montant consolidé des travaux de mise en conformité des ERP 2017	435 420 €	FSIPL mise aux normes équipements publics	292 602 €	60%
Honoraires BE	52 250 €	AUTOFINANCEMENT	195 068 €	40%
TOTAL HT	487 670 €	TOTAL HT	487 670 €	

Les aspects du dossier restent inchangés en regard des délibérations déjà prises en 2015 par les Communautés de Communes.

Il est précisé que ces travaux doivent être inscrits au budget et réalisés avant le 31 décembre 2017

Considérant :

- que la collectivité Provence Alpes Agglomération est tenue d'engager les travaux de mise en conformité des bâtiments dont elle a la gestion ;
- que les divers agendas d'accessibilité ont été validés par la Préfecture dans les divers territoires ;
- que les travaux doivent être inscrits au budget primitif de 2017 ;

Il est proposé :

- d'autoriser la Présidente à déposer un dossier dans le cadre présenté auprès de la Préfecture ;
- de lui déléguer sa signature pour tous les documents relatifs à cette affaire.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**Après délibération****A l'unanimité****Approuve les propositions présentées****Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.****Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le :
reçu à la Communauté d'agglomération
Provence Alpes Agglomération et publié le
certifié exécutoire
la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



